



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 07M**

**GESTION PUBLIQUE DE L'EAU**  
**Résolution présentée par la Ville de Montréal**

**ATTENDU QU'EN 2010**, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit fondamental;

**ET ATTENDU QUE** les services d'eau sont essentiels aux développements social et économique;

**ET ATTENDU QUE** l'accès à des services d'eau est un droit essentiel lié à la sécurité des personnes et de leurs biens, tant pour la santé publique que la sécurité incendie;

**ET ATTENDU QUE** l'eau est généralement perçue comme un bien collectif, vital pour la vie et la dignité humaines;

**ET ATTENDU QUE** l'eau n'est pas une marchandise courante comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger et valoriser;

**ET ATTENDU QU'on** observe une nette tendance à une reprise en main publique de services d'eau là où ceux-ci étaient auparavant privatisés;

**ET ATTENDU QUE** les villes des grands lacs et du Saint-Laurent font d'importants efforts pour créer une culture de l'eau et la mettre en valeur et qu'elles ont la responsabilité morale de s'assurer de la disponibilité à long terme de la ressource eau;

**ET ATTENDU QUE** la fourniture des services d'eau relève en premier lieu de la responsabilité des autorités publiques locales, qui sont les plus proches des citoyens et de leurs préoccupations;

**ET ATTENDU QUE** les villes font des investissements importants afin de maintenir et renouveler leurs infrastructures de l'eau dans une perspective d'un développement urbain durable;



**ET ATTENDU QU'**une gouvernance publique des services d'eau est un moyen privilégié d'assurer une planification à long terme et une gestion transparente et directe d'infrastructures essentielles.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU** que les municipalités s'engagent à offrir une gestion publique de l'eau performante et perçue comme telle;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU** d'encourager les municipalités à mettre en valeur la gestion publique des services d'eau dans sa capacité à gérer et livrer des services d'eau efficaces et abordables afin de répondre à l'ensemble des besoins de la collectivité.

Résolution signée ce 14<sup>e</sup> jour de juin 2017

Denis Coderre, Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Montréal